

Crise sanitaire et inégalités de genre

Déclaration du groupe de l'agriculture

Le groupe de l'agriculture se réjouit que le CESE ait consacré un avis sur l'impact de la crise sur les inégalités de genre. Il s'agit d'une première pour la délégation aux droits des femmes et à l'égalité qui voit ainsi son rôle consacré en fin de mandature. L'avis met en avant un sujet très important. Il faut en effet rappeler que les femmes ont été aux avant-postes de la crise sanitaire. Soignantes, enseignantes, salariées des filières agro-alimentaires, ou encore agricultrices : autant de femmes qui permettent, encore aujourd'hui, à notre pays de faire face et sont un élément essentiel de sa résilience.

Et pourtant, il faut souligner que les femmes sont aussi les premières à subir les conséquences de cette crise, en particulier au sein des familles précaires et monoparentales.

C'est tout l'objet de cet avis que de mettre en avant à la fois le rôle des femmes dans cette crise et l'impact de la crise sur la vie des femmes et de proposer des voies d'amélioration.

Les agricultrices sont pleinement concernées par les difficultés dénoncées dans l'avis. Une étude publiée par la MSA pointe que les femmes en agriculture subissent des inégalités de revenus, de statut et de niveau de retraite (« L'emploi féminin en agriculture : une composante essentielle mais des inégalités persistantes », MSA, InfoStat, 9 mars 2020).

La délégation aux droits des femmes du Sénat a choisi comme sujet d'étude pour 2020/2021 la thématique « Femmes et Ruralités » et porte son attention sur un bilan de la situation des femmes dans les territoires ruraux et plus particulièrement sur les violences intrafamiliales. Le rapport sera rendu public le 15 octobre, journée internationale de la Femme rurale.

Le groupe de l'agriculture partage la plupart des préconisations de l'avis, et en particulier les préconisations relatives à la garde d'enfants, à la revalorisation des métiers du Care et aux métiers d'avenir.

Le groupe s'interroge toutefois sur la préconisation n°16 relative à la mise en place du RMSG. En effet, si la protection des jeunes contre leur précarité est un enjeu pour notre société et son avenir, les modalités de sa mise en œuvre doivent faire l'objet d'analyses et d'études d'impact complémentaires.

Le groupe a partagé ses voix entre Pour et Abstention.